

- Le nouveau né a été admis dès l'âge d'une semaine à l'Hôpital d'Enfants de Tunis (service de réanimation du 28/02/2021 au 08/03/2021) pour prise en charge d'un état de choc cardiogénique avec détresse respiratoire néonatale et pour exploration de la malformation.
- Le diagnostic d'une malformation anévrysmale de l'ampoule de Galien obstructive comprimant l'aqueduc de Sylvius et responsable d'une importante hydrocéphalie tri-ventriculaire obstructive avec parenchyme cérébral sustentoriel laminé (importante atrophie du parenchyme cérébral) a été confirmé par l'IRM, le scanner et l'ETF.
- La patiente a été aussi suivie et explorée au service de neurologie pédiatrique à l'INN où elle a été hospitalisée et la prise en charge chirurgicale de la malformation n'a pas été indiquée vu l'absence du cerveau et au service de neurologie de l'hôpital Razi où l'EEG a trouvé un tracé très microvolté.
- La pathologie chronique que présente le nouveau né a été expliquée aux parents par tous les médecins qui ont exploré ou pris en charge la patiente.

III. ENTRETIEN AVEC DR YAHYA DRISS

Dans ses déclarations orales et écrites lors de la visite d'inspection, Dr Yahya Driss gynécologue de libre pratique affirme qu'il a :

- Assuré le suivi prénatal de la parturiente Abidi Imen lors de sa dernière grossesse. Cinq consultations espacées ont été effectuées.
- Appelé la patiente et son mari à la nécessité de faire une échographie morphologique au cinquième mois de la grossesse chez un radiologue devant les antécédents de malformation cérébrale à type d'hydrocéphalie.
- Été informé par le couple du refus de l'échographie morphologique pour des conditions socioéconomiques trop limitées malgré qu'il a insisté pour la réalisation de la dite exploration en expliquant que l'échographie obstétricale ne peut pas détecter de telles anomalies.
- Informé par le couple que rien de grave et que le suivi actuel et suffisant en disant « خليها على ربي يا طبيب كان انت شفت حاجة اعلمني واللي مقدر بيه ربي يصير ».
- Été invité par CROM de Béja puis par le CNOM suite à la plainte adressée par Mme Abidi Imen. Le sujet a été évoqué et aucune mesure disciplinaire n'a été prise.

IV. AVIS MEDICAL SPECIALISE

Un avis médical spécialisé concernant les reproches formulés des plaignants pour non diagnostic anténatal d'une malformation grave, a été sollicité. Cet avis a été réalisé par du Dr Badis Chennoufi, chef de service de gynécologie obstétrique « C » de l'hôpital d'enfant de Tunis qui rapporte ce qui suit:

- L'anévrysme de l'ampoule de Galien est une malformation vasculaire congénitale, rare et complexe de la ligne médiane dont le pronostic est grave.
- En anténatal, cette anomalie peut être découverte à partir du deuxième trimestre de la grossesse, le tableau devenant détectable à partir du troisième trimestre une fois toute



